



Built to Lead

Pour publication immédiate : 26/5/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE L'ADOPTION DE RÉGLEMENTATIONS
VISANT À PROTÉGER LES COURS D'EAU ET LES HABITATS DE NEW YORK
CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES**

***Les réglementations en vigueur dans tout l'État obligent les propriétaires de
bateau à prendre des précautions raisonnables contre la propagation des
espèces envahissantes par la navigation récréative***

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui l'adoption de nouvelles réglementations qui aideront à protéger les eaux de l'État de New York contre la propagation des espèces aquatiques envahissantes et à préserver les écosystèmes locaux. Ratifiées par le Gouverneur Cuomo en septembre 2014, les réglementations interdisent la mise à l'eau d'une embarcation avant que ne soient prises des précautions raisonnables, comme d'enlever la matière végétale ou animale visible, de mettre comme il se doit la matière dans un réceptacle ou à un emplacement situé à l'intérieur des terres et de traiter les embarcations et les quais flottants mis à l'eau sur des eaux publiques.

« Nous partageons tous une responsabilité pour ce qui est de protéger notre environnement, et ces mesures proactives sont une importante étape vers l'avant alors que nous travaillons à garder nos eaux cristallines et à protéger les écosystèmes locaux en cette saison de la navigation, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. D'empêcher la propagation des espèces envahissantes dans les cours d'eau de New York fera en sorte que notre trésor naturel reste un important atout économique dans les années à venir. »

Avec plus de 7600 de lacs, étangs et réservoirs d'eau douce et 70 000 miles de rivières et de ruisseaux, l'État de New York est particulièrement vulnérable à l'arrivée d'espèces envahissantes. Une fois installées, les espèces aquatiques envahissantes, comme le cladocère épineux et le myriophylle en épi, peuvent rapidement se propager par des corps d'eau reliés ou en voyageant sur les embarcations de plaisance ou de pêche à la ligne. Ces réglementations représentent une importante étape dans l'initiative du Gouverneur Cuomo visant à protéger les vastes cours d'eau de New York contre les espèces aquatiques envahissantes dangereuses pour l'environnement, la santé humaine et l'économie d'une région.

Le commissaire par intérim du Département de la protection e l'environnement, Basil Seggos, a déclaré : « Les espèces aquatiques envahissantes peuvent grandement nuire à nos espèces indigènes, à nos écosystèmes aquatiques et à notre tourisme aquatique. Ces nouvelles réglementations exigent que des mesures soient

prises dans le but d'éviter la propagation des espèces envahissantes, pour quiconque met à l'eau ou tente de mettre à l'eau un bateau ou un quai flottant dans un corps d'eau public. Les quais flottants, les bateaux, les remorques et l'équipement associé comptent parmi les principaux moyens par lesquels les espèces aquatiques envahissantes peuvent passer d'un corps d'eau à un autre. »

Le sénateur Tom O'Mara, président du Comité de la préservation environnementale du Sénat, a déclaré : « Les navigateurs individuels sont la première ligne de défense contre la propagation des espèces envahissantes, et la mise en oeuvre de cette nouvelle initiative offre une approche directe demandant à tous les navigateurs de faire leur part pour contribuer à protéger les cours d'eau, les économies du tourisme régional et les emplois locaux. Prendre toutes les mesures possibles pour arrêter la propagation des espèces envahissantes destructrices avant qu'elles ne prennent de l'ampleur représente l'approche la plus économique et sensée en vue de lutter contre cette grave menace pour l'environnement et l'économie des Finger Lakes et d'autres cours d'eau à l'échelle de l'État. »

La membre de l'Assemblée Barbara Lifton a déclaré : « Je me réjouis que ces réglementations visant à empêcher la propagation des espèces envahissantes dans New York aient été adoptées. Nous savons que les répercussions des espèces comme l'hydrilla et la moule zébrée, qui ont toutes les deux été un problème dans mon district, sont dévastatrices pour nos industries récréatives et aquatiques si elles envahissent les écosystèmes indigènes dans les corps d'eau de l'État. Des mesures de prévention prises par les propriétaires de bateau, comme le demande mon projet de loi sur les espèces aquatiques envahissantes et que ces réglementations confirment, sont la seule solution à long terme pour empêcher les espèces envahissantes indésirables dans nos eaux. »

Le membre de l'Assemblée Steve Englebright, président du Comité de la préservation environnementale de l'Assemblée, a déclaré : « Les espèces envahissantes menacent l'environnement de New York en réduisant la diversité biologique et en transformant des écosystèmes complets. Ces envahisseurs nuisent à l'économie et à l'environnement, ainsi qu'aux activités récréatives de New York. Ces nouvelles réglementations aideront potentiellement à empêcher et à contrôler les espèces aquatiques envahissantes. »

Une période de commentaires publics de 45 jours a eu lieu du 16 février 2015 au 1er février 2016, à propos des réglementations proposées. Les nouvelles réglementations finales ainsi que les renseignements de soutien peuvent être consultés en visitant le [lien](#) suivant.

Pour en savoir plus sur les espèces aquatiques envahissantes et la menace qu'elles posent à l'État de New York, veuillez visiter le [lien](#) suivant.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418